



Signataire : Christo Ivanov

Date de dépôt : 8 novembre 2023

Question écrite urgente

Piscine de Pré-Bois : où en est le PLQ ?

En date du 13 octobre 2017, le Grand Conseil adoptait et renvoyait au Conseil d'Etat la motion n° 2415 pour l'octroi d'un droit de superficie à la commune de Meyrin en vue de la réalisation d'une piscine olympique couverte sur le site de Pré-Bois. En mai 2020, la loi concernant la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois (PL 12646) était votée par le Grand Conseil et entrainait en force le 18 juillet 2020. Rien ne s'opposait alors à ce que le projet de piscine sorte de terre d'ici à 2023.

Aujourd'hui, les magistrats et les habitants dans les communes concernées attendent avec impatience que le plan localisé de quartier (PLQ), qui doit précéder le dépôt des autorisations de construire, soit élaboré et adopté, car les équipements publics destinés à la natation font défaut dans ce secteur du canton.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) A quel stade d'avancement se trouve le PLQ devant intégrer la future piscine de Pré-Bois ?**
- 2) Quand le Conseil d'Etat envisage-t-il son dépôt ?**

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.